

## SÉNÉCHAUSSÉE DE QUIMPER

La vaste sénéchaussée de Quimper couvrait, avec ses 85 paroisses et trèves, près du tiers du département actuel du Finistère.

Son sénéchal, Augustin-Bernard-François Le Goazre de Kervélégan (1748-1825), ardent défenseur de la cause du Tiers Etat (... et de la promotion de son siège au rang de grand bailliage), faisait partie de la délégation du Tiers breton que le roi avait reçue le 14 mars à Versailles, deux jours avant la parution du règlement spécial pour la province.

Rentrant à Quimper le 26, il publia le lendemain une ordonnance de règlement pour la sénéchaussée, qui prenait avec le calendrier mis au point par le monarque d'évidentes libertés. L'assemblée de la sénéchaussée était en effet fixée au 16 avril, deux semaines donc après la date prévue officiellement. Ce délai permit aux habitants des villes et des campagnes de tenir, sans trop de précipitation, des réunions, qui furent parfois agitées, notamment dans les petites villes de Douarnenez et de Pont-l'Abbé, où les bourgeois et le peuple ne purent se mettre d'accord sur la rédaction d'un cahier commun de doléances.

184 députés des villes et des paroisses - seule l'île de Sein n'était pas représentée - comparurent le 16 avril à la réunion de sénéchaussée, tenue dans une salle du collège. Le 20 avril, les députés adoptèrent le cahier général de la sénéchaussée de Quimper et désignèrent les électeurs chargés de les représenter à l'assemblée commune de Quimper et de Concarneau. Furent ainsi désignés, par ordre décroissant de suffrages obtenus, François-Noël Souché de La Brémaudière, propriétaire, de Plomelin; Charles-Marie Perrin, banquier, de Quimper; Charles Le Baron du Boisjaffray, avocat, de Kerfeunteun; Chevalier, boulanger, de Quimper; Alain Le Brun, de Peumerit; André-Louis Le Pape, de Loctudy; Raymond-Charles Le Bris du Rest, notaire, de Pont-Croix;

Pierre Le Floch, de Plonéis; Mathieu Kerloch, de Goulien; Pierre Le Tymen, de Briec; Joseph David, de Laz; Armand-Louis Tréhot de Clermont, juge, de Pont-Croix; Autret, de Daoulas; Nicolas Coadou, de Plogonnec; Moulin, ex-officier, de Quimper; François-Jérôme Le Déan, négociant, de Quimper.

Ces 16 électeurs se réunirent le lendemain avec les 4 représentants de la sénéchaussée de Concarneau. Le 22 avril, ils adoptèrent le cahier commun aux deux sénéchaussées, puis procédèrent à l'élection des députés pour Versailles. Ils choisirent trois Quimpérois : Le Goazre de Kervélégan, Le Déan, et Joseph-Jean-Marie Le Guillou de Kerincuff, avocat. Les Concarnois eurent comme seule consolation de voir choisir dans leurs rangs le premier suppléant, le négociant Christophe-Louis Morineau - et seulement après que La Brémaudière ait décliné cette responsabilité - , le second mandat de suppléant étant confié à Tréhot de Clermont. Comme dans la plupart des autres sénéchaussées, bourgeois de robe et d'affaires allaient donc représenter le Tiers aux Etats généraux.

Publication :

Jean SAVINA et Daniel BERNARD, Cahiers de doléances des sénéchaussées de Quimper et de Concarneau, 2 tomes, Rennes, Oberthur, 1927.